



BUDGET 2022 :

TOUS LES VOYANTS SONT AU VERT

Les élus municipaux de Saint-Cyr-l'École ont voté, mercredi 13 avril, le budget primitif 2022. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues de la Ville pour cette année. Sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre : il respecte une nouvelle fois les principes budgétaires et démontre que les finances de la commune sont saines.

Moment fort de la vie municipale, la présentation du budget de la Ville se caractérise cette année par une maîtrise prudente des dépenses de fonctionnement et de l'endettement, ainsi que par des investissements en faveur du quotidien des Saint-Cyriens qui se maintiennent à un haut niveau.

La hausse de 589 000 euros, par rapport au budget primitif de l'année 2021, des dépenses de fonctionnement

de la commune pour 2022 s'explique notamment par : les nouvelles mesures pour l'amélioration du cadre de vie, de la sécurité et des services à la population, les charges liées à la livraison des nouveaux équipements du quartier Charles-Renard, l'organisation des élections présidentielle et législatives et l'impact de la crise sanitaire due à la Covid-19.

Les dépenses d'investissement s'élèvent, quant à elles, à près de 19 millions d'euros et sont notamment constituées d'opérations inscrites dans le cadre de la Programmation pluriannuelle des investissements et de dépenses d'achats et d'entretien des équipements, du matériel et des espaces publics. Ces dépenses concernent les opérations de construction, de rénovation ou d'amélioration des équipements publics de la commune qui présentent une durée d'exécution sur plusieurs exercices budgétaires.

LES CHIFFRES CLÉS LES GRANDS ÉQUILIBRES

24,8 M€

pour la section de fonctionnement

19 M€

pour la section d'investissement

Principales recettes (DE FONCTIONNEMENT)

69 %

proviennent de la fiscalité directe locale et des taxes annexes

10 %

proviennent de la facturation des services aux usagers

52,3 %

Taux de dépendance aux dotations de l'État

Principales dépenses (DE FONCTIONNEMENT)

57 %

sont consacrées aux frais de personnel pour le service au public



Rencontre avec Henri LANCELIN

ADJOINT AU MAIRE
chargé de des finances

Saint-Cyr-Mag (SCM) : À l'aune de ce budget prévisionnel pour l'année 2022, pouvez-vous nous indiquer comment se portent les finances de la Ville de Saint-Cyr-l'École ?

HENRI LANCELIN (H.L.) : Les finances de la Ville sont très saines. Saint-Cyr-l'École est une commune avec très peu d'endettement : nous sommes, en effet, endettés à hauteur de 333 euros par Saint-Cyrien, contre 789 euros par Français en moyenne. Notre capacité de remboursement est, par conséquent, considérée comme excellente. Le budget primitif pour 2022 est, bien entendu, en équilibre mais également en croissance. Cette bonne santé financière est permise du fait d'une gestion rigoureuse à l'euro près. Notre ambition est toujours de ne pas affecter le pouvoir d'achat des Saint-Cyriens, et ce malgré les baisses drastiques des dotations de l'État. Cela s'exprime par une stabilité dans l'imposition locale, alors que d'autres villes se laissent tenter par des augmentations.

SCM : Quels sont les investissements majeurs pour cette année ?

H.L. : Comme nous n'avons cessé de le faire depuis notre élection, nous investissons en faveur de la qualité de vie des Saint-Cyriens, en suivant deux grands axes. Le premier est consacré aux bâtiments publics et se matérialise par les récentes mises en service du pôle sportif Pierre Mazeaud et de la Maison des Associations Simone-Veil. Le second axe s'applique à améliorer le quotidien de la population Saint-Cyrienne. Nous avons, ainsi, entrepris la réfection de grandes voies de circulation : les rues Francisco-Ferrer, Danielle-Casanova et l'avenue Charles-de-Gaulle. Demain, il va s'agir de la réhabilitation du quartier de la Fontaine Saint-Martin. L'investissement s'est aussi fait de manière importante au niveau de la digitalisation des services : l'objectif est, par exemple, que le parcours d'inscription des enfants soit simplifié pour les parents, de la crèche à la fin de l'école primaire.

SCM : Quelles sont les orientations en matière de dépenses de fonctionnement ?

H.L. : Nous avons souhaité prendre en compte les problèmes de sécurité que pouvaient rencontrer certains Saint-Cyriens, remontés lors de plusieurs balades urbaines. La Police municipale a ainsi été renforcée, et nous allons continuer à créer des postes de policiers municipaux, comme l'expliquait Yves Jourdan dans le magazine du mois dernier. Toutefois, cela ne peut se faire qu'accompagné de mesures de soutien et de prévention à destinations des familles, principalement à travers les dispositifs *Mam & Baby* et les actions menées avec l'association « *Du Fun Pour Tous* ».

SCM : En matière d'imposition, quelles sont les dispositions pour 2022 ?

H.L. : De nouveau, les taux d'imposition restent inchangés pour cette année, et ce malgré la baisse continue des dotations de l'État. Je souhaiterais évoquer pour terminer la réforme de la taxe d'habitation. Une ville comme Saint-Cyr-l'École a besoin de recettes ; celles-ci proviennent de quatre sources principales : les dotations de l'État, la taxe foncière, les prestations de services aux usagers, ainsi que la taxe d'habitation, qui représente la première d'entre elles. En fonction de ses besoins de financement, la commune avait, jusqu'à présent, la possibilité de modifier ses taux d'imposition sur la taxe d'habitation et la taxe foncière, que ce soit dans le sens d'une augmentation, d'une stabilisation ou même d'une diminution ! Il était donc possible d'agir sur la moitié des recettes. Aujourd'hui, cela est devenu impossible concernant la taxe d'habitation. Or, provoquer une hausse de la taxe foncière serait profondément injuste. De plus, il n'est pas tout à fait prévu que l'État élève ses dotations aux collectivités locales, c'est même plutôt l'inverse que l'on entrevoit. Les marges de manœuvre s'amenuisent et l'autonomie financière des collectivités en pâtit. Malgré ces difficultés croissantes, la Ville fera dans l'avenir tout son possible pour préserver la bonne santé de ses finances sans pénaliser les Saint-Cyriens.

DOSSIER/ BUDGET 2022

Comme chaque année, nous vous proposons une lecture du budget à travers une représentation graphique, à partir d'une simulation de 100 € payés par un Saint-Cyrien.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et les recettes nécessaires à l'activité des services de la collectivité (comme les charges du personnel ou encore les achats de fournitures).



LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement comprend les dépenses relatives à l'achat de matériels durables comme les véhicules ou encore les travaux d'infrastructures. Il a pour vocation de modifier et enrichir le patrimoine communal.

